



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R75-2020-131

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **DIRM SA**

R75-2020-09-14-001 - Arrêté n°202-2020 du 14 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur 2020 du CRC 17 (9 pages) Page 3

## **DISP**

R75-2020-09-10-001 - ANNEXE 1-3-4 du 10 septembre 2020 (13 pages) Page 13

R75-2020-09-10-002 - Décision portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses des Services Pénitentiaires de Bordeaux (4 pages) Page 27

## **DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE**

R75-2020-08-24-003 - Arrêté portant révision d'aménagement forestier concernant la forêt communale de LUBBON (Landes) (2 pages) Page 32

## **DRAC NOUVELLE-AQUITAINE**

R75-2020-09-16-001 - Décision de subdélégation de signature en matière d'administration générale (8 pages) Page 35

DIRM SA

R75-2020-09-14-001

Arrêté n°202-2020 du 14 septembre 2020 portant  
approbation du règlement intérieur 2020 du CRC 17



**Arrêté du 14 septembre 2020**

**n° 202/2020**

**portant approbation du règlement intérieur du comité régional de la conchyliculture de  
Charente-Maritime**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code rural et de la pêche maritime ;

**VU** l'arrêté de la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine du 15 avril 2019 portant délégation de signature, en matière d'administration générale à Monsieur Eric BANEL, directeur interrégional de la mer Sud Atlantique.

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil du comité régional de la conchyliculture de Charente-Maritime ont adoptés le 4 mars 2020 la délibération n° 33-2020 relative à la modification du règlement intérieur.

**ARRÊTE**

**Article premier** : Le règlement intérieur du comité régional de la conchyliculture de Charente-Maritime annexé au présent arrêté est approuvé.

**Article 2** : Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 14 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,

**Le Directeur interrégional de la mer**

**Eric BANEL**



## REGLEMENT INTERIEUR

---

- Vu la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche,
- Vu le décret n°2011-1701 du 30 novembre 2011 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture,
- Vu l'arrêté du 15 octobre 2012 relatif au nombre, aux limites du ressort territorial, au siège et aux circonscriptions électorales des comités régionaux de la conchyliculture,

### Article 1 : compétences du Comité Régional

Le Conseil du Comité Régional est compétent pour toutes les questions d'ordre général telles que définies par la loi et les décrets susvisés.

Son siège social est fixé : Rue Sergent Lecêtre – ZA les Grossines – CS 60002 – 17320 MARENNES.

### Article 2 : désignation du président et des vice-présidents

Après la mise en place du Comité Régional, le Conseil choisit :

- ⇒ 1 président et le cas échéant un ou plusieurs vice-présidents

Le président du Comité Régional est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des membres titulaires du Conseil présents ou représentés par leurs suppléants. Si à l'issue des deux premiers tours, aucun candidat n'a recueilli la majorité absolue, il est procédé séance tenante à un troisième tour de scrutin auquel ne pourront participer que les deux candidats ayant obtenus le plus de voix au deuxième tour.

Les vice-présidents sont désignés selon les mêmes modalités que le président.

### Article 3 : attribution du président et des vice-présidents

Le président du Comité Régional assure la direction de l'ensemble des services du Comité Régional et le représente dans tous les actes de la vie civile et dans ses rapports avec les tiers. Il représente le Comité Régional en justice. Il peut autoriser à assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil toute personne dont il juge la présence utile compte-tenu de l'ordre du jour.

Le président peut déléguer ses pouvoirs au(x) vice-président(s) en fonction des circonstances et de sa disponibilité. La délégation implique de rendre compte au président dans les plus bref délais.

Le président du Comité Régional assure le fonctionnement et la gestion de l'ensemble des opérations décidées au nom du Comité Régional. Il en est l'ordonnateur des recettes et des dépenses. Il conclut les conventions particulières et les contrats afférents à la gestion du Comité Régional ou pris en application des délibérations du Conseil du Comité Régional.

Les dépenses dont le montant dépasse un seuil fixé par délibération du Comité Régional seront soumises à la double signature du Président et du Directeur.

## Article 4 : représentation au Comité National de la Conchyliculture

Les délégués titulaires et suppléants au Comité National de la Conchyliculture sont désignés par une délibération du Conseil du Comité Régional selon la répartition suivante :

**SUD Charente** → 04 sièges dont :

- 3 ostréiculteurs
- 1 mytiliculteur

**NORD Charente** → 02 sièges dont :

- 1 ostréiculteur
- 1 mytiliculteur

## Article 5 : représentation aux commissions des cultures marines

Le Conseil désignera dans les formes réglementaires les représentants professionnels aux instances suivantes :

- Commission des cultures marines de Marennes
- Commission des cultures marines de La Rochelle

## Article 6 : fonctionnement du Conseil

Le Conseil du Comité Régional se réunit au moins deux fois l'an sur convocation du président et, de toute façon, dans les trois mois qui suivent le renouvellement du Conseil.

Le Conseil du Comité Régional peut être amené à se réunir sur simple demande de majorité des membres du Conseil.

Sauf cas d'urgence, le président du Comité Régional doit, au moins quinze jours à l'avance, informer les membres titulaires de la réunion du Conseil convoqués et l'ordre du jour de la séance.

Dans le même délai, le Préfet de Région et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont invités aux réunions du Conseil du Comité Régional.

Lorsque ces autorités régulièrement invitées, ne se rendent pas à la réunion ou ne s'y font pas représenter, celle-ci peut se tenir valablement.

Le Conseil du Comité Régional ne peut délibérer valablement si la moitié au moins des membres est présente ou représentée, les membres suppléants siégeant en lieu et place des titulaires lorsque ces derniers sont empêchés. Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil concerné se réunit de droit dans un délai d'au moins une semaine. Les délibérations sont alors acquises à la majorité des membres présents ou représentés.

Les délibérations et avis du Conseil du Comité Régional sont acquis à la majorité des membres présents ou représentés lors de la réunion du Conseil à laquelle ils ont été soumis, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité des voix.

Les délibérations du Conseil du Comité Régional sont constatées par des procès-verbaux signés par le président. Des copies de ces procès-verbaux sont adressées au Préfet de Région et au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Les dits procès-verbaux sont par ailleurs portés à la connaissance des membres titulaires et suppléants du Conseil du Comité Régional par tous moyens appropriés.

Les ressources du Comité Régional sont celles prévues par l'article 22 du décret n°2011-1701 du 30 novembre 2011 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture.

## Article 7 : désignation du BUREAU

Le président et les vice-présidents sont membres de droit du Bureau.

Les membres du Bureau sont nommés parmi les membres titulaires du Conseil par le président et les vice-présidents selon la répartition suivante :

### Secteur HUITRES :

- 01 membre titulaire et 01 membre suppléant par circonscription électorale

### Secteur MOULES et AUTRES COQUILLAGES :

- 01 membre titulaire et 01 membre suppléant pour le SUD Charente
- 02 membres titulaires et 02 membres suppléants pour le NORD Charente

## Article 8 : attribution du BUREAU

Le Conseil du Comité Régional peut déléguer à son Bureau, d'une manière permanente ou temporaire, certains de ses pouvoirs.

Ces délégations de pouvoirs sont établies par délibérations du Conseil et doivent notamment prévoir le montant financier des dépenses que le Bureau est habilité à engager au nom du Conseil.

Le Bureau peut être saisi notamment des affaires urgentes ou celles dont l'importance ne paraît pas justifier la réunion du Conseil du Comité Régional. Le Bureau se réunit sur la convocation de son président ou à la demande de 7 membres au moins.

Le Bureau ne peut se réunir valablement que si plus de la moitié de ses membres sont présents et ses décisions doivent être prises à la majorité absolue. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Le Bureau peut entendre, à titre consultatif, pour examen d'une affaire déterminée, des personnalités étrangères au Conseil du Comité Régional dont l'audition lui paraît nécessaire.

Les décisions du Bureau sont constatées par un procès-verbal approuvé lors de la réunion suivante du Bureau. Le procès-verbal est diffusé à tous les membres titulaires et suppléants du Conseil du Comité Régional par tous moyens appropriés.

## Article 9 : commissions

Le Conseil du Comité Régional décide en séance plénière du nombre et de la nature des commissions permanentes qu'il souhaite mettre en place.

Les membres des commissions sont désignés par le Conseil du Comité Régional. Les présidents de commissions sont désignés par le Conseil parmi les membres du Bureau.

La composition des commissions peut être modifiée à tout moment par le Conseil du Comité Régional.

Le rôle des commissions permanentes est de préparer les décisions à prendre par le Conseil du Comité Régional. Si le Bureau le décide, elles peuvent gérer le budget alloué pour la réalisation des actions pour lesquelles elles sont compétentes.

Le président du Conseil du Comité Régional désigne la commission compétente pour étudier chaque question.

Le Conseil du Comité Régional peut également mettre en place des commissions ad-hoc dont le rôle est d'étudier les problèmes ponctuels. L'existence de ces commissions cesse dès qu'elles ont achevé la tâche précise qui leur a été confiée par le Comité Régional. Les membres de ces commissions sont désignés dans les mêmes conditions que les membres des commissions permanentes.

Les commissions désignent en leur sein un rapporteur.

Les commissions peuvent être convoquées sur l'initiative de leurs présidents ou sur l'initiative de leur rapporteur, avec l'accord du Président du Conseil du Comité Régional.

## **Article 10 : démission, vacance, exclusion**

La démission des fonctions de membre du Conseil ou de vice-président doit être adressée au président du Comité Régional par lettre recommandée avec accusé de réception.

La démission de la fonction de président du Comité Régional doit être adressée au Préfet de Région par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ces démissions sont effectives à la date de la réception de la lettre.

En cas de vacance de la présidence du Comité Régional, les pouvoirs du président sont exercés par le doyen des vice-présidents ou, à défaut, par le doyen du Conseil du Comité Régional jusqu'à l'élection d'un nouveau président qui doit obligatoirement intervenir à la réunion du Conseil du Comité Régional qui suit immédiatement la constatation de la vacance.

Toute condamnation à une peine afflictive ou infamante prononcée à titre définitif à l'encontre d'un membre du Conseil du Comité Régional pendant la durée de son mandat entraîne de plein droit son exclusion.

Il en est de même en ce qui concerne toute condamnation, non assortie de sursis, à une peine correctionnelle prononcée en application du décret du 09 janvier 1852, article 6.

## **Article 11 : adoption du budget**

Le Conseil du Comité Régional vote, avant le 15 octobre de chaque année, son projet de budget pour l'année suivant.

L'exercice financier commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

Une fois voté par le Conseil, le projet de budget est transmis avant le 1<sup>er</sup> novembre à la Direction Interrégionale de la Mer Sud Atlantique, pour approbation.

Dans le cadre de ce budget, le Conseil du Comité Régional engage les dépenses prévues. Il peut déléguer ce pouvoir pour des dépenses précises au Bureau par délibérations du Conseil.




Les dépenses non inscrites au budget primitif ou les dépenses qui dépasseraient de plus de 10% le crédit alloué initialement, devront faire l'objet d'une décision approuvée par le Conseil. En cas de dépassement du budget global de plus de 10%, une décision modificative du budget sera votée par le Conseil du Comité Régional. Les paiements, quelle que soit leur forme, sont effectués conjointement par le président du Conseil du Comité Régional et par le directeur du Comité Régional. Le directeur s'assure que les dépenses sont bien conformes au budget prévisionnel.

Avant le 31 mai de l'année suivant l'exercice, le Conseil du Comité Régional approuve les comptes de l'exercice écoulé. Pour cela, un rapport moral et financier lui est présenté en séance plénière.

Une fois approuvés par le Conseil du Comité Régional, les comptes sont adressés pour approbation au Préfet de Région.

## Article 12 : communication du Comité Régional et de ses membres

Dans le cadre de ses missions prévues à l'article L.912-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Comité Régional a déposé la marque française semi-figurative  n°13 3 979 049 déposée et enregistrée le 31 janvier 2013 en relation avec des « huîtres non vivantes » en classe 29 et des « huîtres vivantes » en classe 31 (ci-après dénommée sous le terme « la marque HCM »).

La marque HCM vise notamment à promouvoir les huîtres Charente-Maritime en mettant en avant leur qualité intrinsèque.

Afin d'atteindre cet objectif, le Comité Régional accorde à l'ensemble de ses membres une licence d'exploitation gratuite, personnelle, non-cessible à quelque titre que ce soit, et non-exclusive de la marque HCM aux conditions cumulatives suivantes :

### 12.1 - Qualité du Bénéficiaire

Le bénéficiaire de cette licence (ci-après dénommé « le Bénéficiaire ») doit :

- Etre adhérent du Comité Régional
- Etre à jour du paiement de la totalité des cotisations dont il est redevable à ce titre
- Avoir son siège social en Charente-Maritime

### 12.2 - Qualité des produits sous la marque HCM

La marque HCM ne peut être exploitée par le Bénéficiaire qu'en relation avec les produits suivants :

- Huîtres creuses, huîtres fines ou huîtres spéciales qui ont été :
  - soit élevées sur parc en Charente-Maritime durant l'ensemble de leur cycle de production (à l'exception du captage qui peut avoir été réalisé en dehors du territoire de la Charente-Maritime)
  - soit affinées sur parc en Charente-Maritime
- Huîtres fines de claires ou huîtres spéciales de claires qui ont été affinées en claires en Charente-Maritime

D'une manière générale, le Bénéficiaire s'engage à produire et/ou commercialiser les huîtres visées ci-dessus selon la réglementation et les normes applicables, dans le respect des accords interprofessionnels, des bonnes pratiques et des usages professionnels de son secteur, de sorte

notamment que les huîtres sur lesquelles sera apposée la marque HCM soient conformes à l'image de qualité de la marque HCM.

Le Bénéficiaire s'engage en outre à préciser l'origine des huîtres, lorsque celles-ci n'auront pas vécu l'ensemble de leur cycle de production en Charente-Maritime.

### **12.3 - Finalité et support d'exploitation de la marque HCM**

L'exploitation de la marque HCM par le Bénéficiaire est limitée aux seules fins de promotion et de commercialisation par le Bénéficiaire des huîtres répondant aux conditions visées à l'article 12.2 ci-avant et sur les seuls supports suivants :

- Emballages et conditionnements des huîtres considérées
- Supports de communication écrite en relation directe et exclusive avec les huîtres considérées tels que site Internet, catalogue, brochures et prospectus

### **12.4 - Modalités graphiques d'exploitation de la marque HCM**

Le Bénéficiaire s'engage à respecter la charte graphique de la marque HCM, qui figure en annexe des présentes, et à veiller d'une manière générale à ne jamais procéder à une exploitation qui pourrait nuire aux intérêts et/ou à l'image du Comité Régional et/ou des autres membres du Comité Régional.

Le Bénéficiaire s'engage notamment à ne faire aucune modification, ajout ou suppression dans la marque HCM, notamment :

- Ne pas reproduire séparément une partie de la marque HCM
- Ne pas modifier les caractéristiques graphiques de la marque HCM (forme ou couleur, position des éléments figuratifs les uns par rapport aux autres, typographie)
- Ne pas faire d'ajout dans la marque HCM, notamment ne pas faire figurer de légende, de texte ou toute autre indication ne faisant pas partie de la marque HCM

En cas de modification de la charte graphique y attachée, le Comité régional en informera le Bénéficiaire par tout moyen, trente (30) jours au moins avant l'entrée en vigueur des modifications.

Le Bénéficiaire devra alors procéder aux modifications requises et ne pourra prétendre à aucune indemnisation suite à la modification de la charte graphique.

Le Bénéficiaire est autorisé à apposer son nom, sa dénomination sociale ou son nom commercial à proximité immédiate de la marque HCM.

Compte tenu de l'octroi de cette licence, le Bénéficiaire s'engage à :

- Ne pas utiliser et/ou déposer à quelque titre que ce soit, de signe identique ou similaire à la marque HCM, en France, directement ou indirectement
- Ne pas réserver de nom de domaine, dans quelque extension que ce soit, incluant un signe identique ou similaire à la marque
- Ne pas se présenter comme propriétaire de la marque HCM et ne pas suggérer qu'il est propriétaire de la marque HCM

### **12.5 - Durée**

L'autorisation d'utiliser la marque HCM conférée par le présent article au Bénéficiaire vaut pour toute la durée de validité de la marque HCM, sauf dans les cas de résiliation prévus à l'article 12.8 des présentes.

Le Bénéficiaire ne pourra toutefois pas prétendre à un droit acquis et le Comité Régional demeure libre de maintenir ou non la protection de la marque HCM et/ou de mettre un terme à la présente licence, sous réserve du respect d'un préavis raisonnable. Le Bénéficiaire ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de la résiliation de la licence d'utilisation de la marque HCM par le Comité Régional.

### **12.6 - Contrôle**

Le Comité Régional se réserve le droit de prendre toute mesure destinée à contrôler le respect des conditions d'octroi de la licence d'exploitation de la marque HCM par le Bénéficiaire.

Ce dernier s'engage à se prêter aux dits contrôles et à les faciliter, notamment en communiquant toute information ou document adéquat au Comité Régional.

### **12.7 - Résiliation de la licence**

- Disparition de la marque HCM

La présente autorisation d'usage de la marque HCM s'éteint automatiquement et de plein droit en cas de disparition ou de cession de la marque HCM à un tiers, notamment si le Comité Régional décide de ne pas renouveler la marque HCM ou si la marque HCM est annulée, sans que le Bénéficiaire ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

- Non-respect des conditions d'usage de la marque HCM

Le droit d'utiliser la marque HCM s'éteint automatiquement et de plein droit dès lors que le Bénéficiaire ne répond plus aux conditions cumulatives prévues aux articles 12.1 à 12.5 des présentes.

L'extinction du droit d'usage de la marque HCM entraîne l'obligation pour le Bénéficiaire de cesser tout usage de la marque HCM, dans un délai maximum d'un mois, notamment en ne diffusant plus aucun support comportant la marque HCM et en retirant tout support de communication reproduisant la marque HCM et plus généralement toute référence à la marque HCM sur tous supports de communication.

L'usage de la marque HCM non conforme aux présentes dispositions et/ou la poursuite de l'usage de la marque HCM malgré une notification de résiliation de la licence d'usage de la marque HCM constituent des agissements illicites que le Comité Régional pourra faire sanctionner et dont il pourra obtenir réparation devant les tribunaux compétents.

### **12.8 – Défense de la marque**

Le Bénéficiaire s'engage à informer sans délai le Comité Régional de toute atteinte aux droits sur la marque HCM dont il aurait connaissance et tout particulièrement de tout acte de contrefaçon ou de concurrence déloyale ou parasitaire.

Le Comité Régional se réserve le droit d'agir ou de ne pas agir, et le cas échéant, engagera à ses seuls frais, risques et bénéfices toute action qu'il jugera discrétionnairement opportune. Le Bénéficiaire s'engage à lui apporter toute l'assistance que le Comité Régional pourrait solliciter. Les éventuels dommages et intérêts qui en résulteront seront au profit exclusif du Comité Régional.

Le Bénéficiaire pourra toutefois agir, à ses seuls frais, risques et bénéfices, en vue d'obtenir réparation du préjudice personnel subi.

Le Bénéficiaire s'engage également à collaborer activement avec le Comité Régional en cas de contestation ou de contentieux portant sur la marque HCM ou son utilisation.

#### **12.09 – Responsabilités et garanties**

Le Comité Régional n'apporte d'autre garantie que celle de son fait personnel.

Le Comité Régional ne prend aucun engagement de maintien ou renouvellement de la marque HCM.

Le Bénéficiaire reste seul responsable de l'usage qu'il fait de la marque HCM.

Le Bénéficiaire s'engage à ne faire aucun usage de la marque HCM qui serait de nature à induire en erreur les tiers sur l'origine exacte des huîtres ou sur leur qualité.

Dans le cas où la responsabilité du Comité Régional serait engagée par un tiers du fait de l'exploitation non conforme aux conditions visées aux présentes de la marque HCM par un Bénéficiaire, ledit Bénéficiaire s'engage à prendre à sa charge tous les frais et condamnations mis à la charge du Comité Régional que pourrait engendrer une telle situation.

### **Article 13 : modification du règlement intérieur**

Le présent règlement, adopté par le Conseil du Comité Régional est susceptible de modification sur proposition du président ou d'un vice-président du Comité Régional.

Des modifications peuvent également être proposées par au moins un quart des membres titulaires du Conseil du Comité Régional.

Les modifications décidées ne deviennent effectives que lorsqu'elles ont été approuvées par arrêté du Préfet de Région.

Marennes, le 04/03/2020

Le Président,  
Daniel COIRIER.



DISP

R75-2020-09-10-001

ANNEXE 1-3-4 du 10 septembre 2020

## ETABLISSEMENTS et SIPS

ETABLISSEMENTS	Personnes habilitées à signer les Bons de Commande (Art. 2 de la décision du 10 septembre 2020)		
	NOM	Prénom	Grade
Disp BORDEAUX	DAGAIN	Caroline	DSP-Cheffe CIRP
	FORT	Fabienne	Adjointe Cheffe CIRP
	MAILLOS	Damien	Chef Etat major CIRP
MA AGEN	POTIER	Emmanuel	Commandant – Chef d'établissement
	ADAMI	Cendrine	Adjointe au chef d'établissement
	GUEFFIER	Bruno	Adjoint Administratif - Adjoint Econome
	GUILLOT	Anne-Lise	Secrétaire administrative-Responsable services économiques et RH
MA ANGOULEME	PATRONE	Christian	Commandant - Chef d'Etablissement
	DELIS	Julien	Commandant - adjoint au chef d'établissement
	LEGERON-CLAIS	Nathalie	Secrétaire Administrative
	DUDOGNON	Joris	Adjoint Administratif – Econome adjoint
MA BAYONNE	BEN MUSTAPHA	Monia	Commandant – Chef d'établissement
	MERITET	Laure	Capitaine - adjoint au chef d'établissement
	ETCHEVERRY	Yolaine	Capitaine – chef de détention
	LAJUS	Amandine	Adjointe administrative- Econome
CDR BEDENAC	TARDIEU	ERIC	Directeur des Services Pénitentiaires – Chef d'établissement
	GAGNIER	Bruno	Commandant – adjoint au chef d'établissement
	PETRUS	Serge	Lieutenant - Chef de détention
	BONNAUD	Nathalie	SA3G – Responsable des services financiers
	LEVEQUE	Sylviane	Adjoint Administratif Principal- Responsable du service économat
CP GRADIGNAN	VARIGNON	André	Directeur – Chef d'Etablissement
	JAMMES	Aurélie	Directrice – adjointe au chef d'établissement
	DEZARNAUD	Sylvie	Attaché Adm° de l'Etat -chef des services administratifs et financiers
	FACCHINETTI	Sophie	Secrétaire administratif -responsable services économiques
MA GUERET	BONFILS	David	Directeur – Chef d'Etablissement
	LEMOINE	Peggy	Capitaine - adjoint au chef d'établissement
	MARAIS	Christelle	Adjoint administratif Responsable des Ressources Humaines
MA LIMOGES	ED DARDI	Mohammed	Commandant – Chef d'établissement
	GUERRE	Maryline	Commandante- Adjointe au Chef d'Etablissement
	THEILLAUD	Véronique	Adj. Adm. Principal - Responsable des services économiques
	BENADIN	Sandrine	Adjointe administrative- Suppléante Services Economiques
CP MONT DE MARSAN	DROUET	Christel	Directrice - Chef d'Etablissement
	ANIDO-FABAS	Emmanuelle	Adjointe à la chef d'établissement
	DELCROIX	Amandine	Attachée d'Administration – Responsable Budget Finance et GD
	CALYDON	Gisèle	Directrice adjointe
	AMILHAT	Patrick	Attachée d'Administration – Responsable RH
MA NIORT	MOUPOCK DOM	Bertin	Commandant - Chef d'établissement
	NJO	Timoty	Capitaine - Adjoint au chef d'établissement
	BERNARDET	Véronique	Adjointe Administrative – Economat Titulaire
	LEBOISSETIER	Sonia	Adjointe Administrative – Economat Adjointe
	BRUNETEAU	Stéphanie	Adjointe Administrative
MA PAU	HENAFF	Olivier	Commandant - Chef d'établissement
	GLADYSZ	Philippe	Commandant - adjoint au Chef d'établissement
	PIERRE	Frédéric	Secrétaire administratif -responsable services économiques
	GERAULT	Audrey	Adjoint administratif – Gestion des cantines – Economat
MA PERIGUEUX	SERRE	Gilles	Commandant - Chef d'établissement
	TRICOT	Jérôme	Capitaine - Adjoint au chef d'établissement
	DELATTRE	Elodie	S.A. - Responsable des services administratifs
	REMY	Delphine	Lieutenant – Responsable détention
	MARTY	Loïc	Adjoint Administratif contractuel
	BETRANCOURT	Daniel	Adjoint technique restauration
CP POITIERS-VIVONNE	LAGIER	Karine	Directrice – Cheffe d'Etablissement
	CACHAU	Laurent	Directeur - adjoint au Chef d'établissement
	LAMY	Pauline	Directrice
	CARRER-MAZOYER	Auriane	Directrice

ETABLISSEMENTS	Personnes habilitées à signer les Bons de Commande (Art. 2 de la décision du 10 septembre 2020)		
	NOM	Prénom	Grade
	VIEULES	Sylvain	Attaché d'Administration – Responsable budget, finances et GD
	MULLER	Céline	Attachée d'Administration – Responsable des services RH
<b>MA ROCHEFORT</b>	DEBAISIEUX	Frédéric	Commandant - Chef d'établissement
	TOUSSAINT	Frédéric	Commandant – adjoint au chef d'établissement
	BIZOT	Charlene	Adjointe administrative - Responsable des services économiques
	GUILLET	Béatrice	A A P 1ère Classe Responsable R H
<b>MA SAINTES</b>	DOCOCHE	Didier	Commandant - Chef d'établissement
	GIRAUD	Christelle	Adjoint au Chef d'établissement
	PARDIES	Véronique	Adjoint Administratif Principal Remplaçante services économiques
	BERMENT	Marie-Claude	Adjoint Administratif Principal – régie compte nominatif
	ROBERT	Lydia	Adjoint administratif contractuelle aux services économiques
<b>MA TULLE</b>	JOUFFROY	Thierry	Capitaine - chef d'établissement
	BRZOZOWSKI	Christine	Lieutenant – adjointe au chef d'établissement
	LALEVE	Gaëlle	Adjoint Administratif responsable régie et suppléante économat
	PEILLON	Christelle	SA - Responsable services administratifs et RH /secrétariat
	CRAVEDI	Mathieu	Econome contractuel
<b>CD EYSSES</b>	STEMPFER	Valérie	Directrice - Chef d'Etablissement
	MASSOL	Florence	Directrice - Adjointe au Chef d'Etablissement
	NOCERA	Nathalie	S.A. Responsable des services économiques
	DA-SILVA	Christelle	Adjoint administratif – adjointe économat- gestionnaire
<b>CD MAUZAC</b>	SAN-NICOLAS	Caroline	Directrice – Chef d'Etablissement (à compter du 1 <sup>er</sup> Oct.2016)
	HAUPAIS	Alice	Directrice - adjoint au Chef d'établissement
	DUMETZ	Sylvie	Attaché Principal Administration Ministère Justice
	NORMAND	Evelyne	SA - Responsable Economat
<b>CD NEUVIC</b>	BERTHOMIEU	Eric	Directeur - Chef d'Etablissement
	BABIN	Thierry	Directeur adjoint au Chef d'établissement
	HOUSSAYE	Laurent	Attaché Principal Administration d'État
	LE GALL	Élisabeth	SA Responsable économat
<b>CD UZERCHE</b>	WICQUART	Michel	Directeur - Chef d'Etablissement
	AUBIN	Jean-Luc	Directeur adjoint au Chef d'établissement
	ROUX	Jennifer	Directrice des Services Pénitentiaires
	ROUDIER	Jocelyne	A A P 1ère Classe Responsable SAF et GD
	HUART	CAROLINE	S.A. - Responsable des services économat
	LIAIGRE	Yvon	Directeur Adjoint au Chef d'Etablissement
<b>MC ST MARTIN DE RE</b>	LAVAUD	Anne	Directrice – Chef d'Etablissement
	GODEFROID	Séverine	Directrice - adjointe au chef d'établissement
	BEDNAREK	Alain	S.A. Responsable des services économiques
<b>SPIP CHARENTE</b>	SIMON	Fabrice	DFSPIP
	DAUCHEZ	Isabelle	DPPI – Directrice adjointe du SPIP
	SPILEMONT	Jeanne	DPPI
	MILLE	Jean-Paul	SACEX / SA3G. Responsable administration/finances
<b>SPIP CHARENTE/MARITIME</b>	PINEAUD	Frantz	DFSPIP
	NANA	Carole	Secrétaire administrative. Responsable des services économiques et RH
	VIDAL	Marianne	Adjoint au DFSPIP à partir de mi février
<b>SPIP CORREZE</b>	MAZET	LUC	DFSPIP
	BONNEAU	Laure	DPPI-Adjointe DFSPIP
	BOBLIN-PEYRAT	Christelle	Secrétaire administrative - Responsable des services économiques et RH
	MENARD	Marc-Antoine	Adjoint économe
<b>SPIP DORDOGNE</b>	LAURENT	Dominique	DFSPIP
	REBEYROL	Myriam	Adjointe au DFSPIP
	MURAT	Carine	Responsable des services administratifs et financiers
<b>SPIP GIRONDE</b>	LECOMTE	Lionel	DFSPIP
	BIANCHI	Marc	Directeur Adjoint
	AGBEMEBIA	Yves	Responsable des services administratifs et financiers
	MIGUEL	Aurelie	SA-Gestionnaire des services économiques
<b>SPIP LANDES</b>	LELOUP	Franck	DFSPIP à compter du 6 octobre 2020
	NOLIBOIS	Vincent	Adjoint DSPIP
	AVENIA	Nathalie	SACS Chef d'unité - Responsable des services économiques/financiers et RH

ETABLISSEMENTS	Personnes habilitées à signer les Bons de Commande (Art. 2 de la décision du 10 septembre 2020)		
	NOM	Prénom	Grade
<b>SPIP LOT-ET-GARONNE</b>	AUDOARD	Philippe	DFSPIP
	HALBINIAK	Isabelle	Directrice Adjointe
	VANSTEENKISTE	Laurent	DPIP Antenne AGEN
	ASSENAT	Béatrice	SACE Gestionnaire
<b>SPIP PYR/ATLANTIQUES</b>	BECHADE	Christophe	Directeur Fonctionnel du SPIP
	SOUDRE	Laura	DPIP – Chef d'Antenne de BAYONNE
	CASTAING	Severine	Directrice Adjointe
	CHOPIN	Samantha	SA – Responsable des services économiques
	LARRE	Viviane	SA 1G – Services administratifs
	GUENAICHEAU	Sandra	SA 1G- Responsable RH
<b>SPIP DEUX-SEVRES</b>	MAURANE	Vrginie	DFSPIP
	AMBROISE	Freddy	Directeur Adjoint
	ARRAMON	Christine	SA 2G – Gestionnaire
<b>SPIP VIENNE</b>	CHANSEAUME	Benjamin	Directeur – DPIP
	POURNIN	Stéphane	SA Gestionnaire
	SPANO	Virginie	Adjoint Administratif – gestionnaire suppléante
	GILARDOT	Magali	DPIP – Chef antenne de Vivonne
	GODARD	Patricia	DPIP – Chef antenne de Poitiers
<b>SPIP CREUSE</b>	BIAS WIRBEL	Valérie	DFSPIP
	TAESCH	Hélène	Directrice adjointe
<b>SPIP HAUTE-VIENNE</b>	ROCHE	Patricia	SA Gestionnaire



## DISP BORDEAUX - ETABLISSEMENTS et SPIPS

ETABLISSEMENTS	Agents valideurs et habilités à constater le service fait dans Chorus Formulaire (Art. 6 de la décision du 10 septembre 2020)		
	NOM	Prénom	Grade
<b>DISP BORDEAUX</b>	SILVESTRINI	Marlène	CAMJ – Chef du DBF
	PONTIER	Gabrielle	Attachée d'administration principale- Adjointe DBF
	AUDRAN	Guenaëlle	S.A. - UAMP
	AYACHE	Kamar	S.A. - Responsable de l'UGMG
	BELLON	Christine	Attaché d'Administration – Responsable suivi de Gestion Déléguée
	BOUZIANE	Fathika	SA - DBF
	COUTEAU	Stéphane	Adjoint Administratif - DBF
	DARRICAU	Corinne	Adjoint Administratif – UGMG
	COLLIN	Isabelle	Adjoint Administratif – UGMG
	IMANI	Finou	Adjoint Administratif contractuelle – UGMG
	LEFEBVRE	Stéphanie	Contractuelle -Gestionnaire financière et budgétaire -DAI
	YVANES	Léa	Adjointe administrative contractuelle - Gestionnaire USFO DAI
	DAR ALIA	Faty	Adjointe administrative contractuelle - Gestionnaire USFO DAI
	MARENDAT	Nadia	Adjoint Administratif - DBF
	PERNET	David	Attaché Adm HC – Chef du DAI
	PUYO	Patricia	Adjoint Administratif - UGMG
	VIRET	Corinne	Adjoint Administratif - DBF
<b>MA AGEN</b>	GUEFFIER	Bruno	Adjoint Administratif - Adjoint Econome
	GUILLOT	Anne-Lise	Secrétaire administrative- Responsable des services économiques et RH
	PADJAN	Mirsada	Surveillante principale services économiques
<b>MA ANGOULEME</b>	LEGERON CLAIS	Nathalie	S.A. - Responsable services économiques
	DUDOIGNON	Joris	Adjoint Administratif – Econome adjoint
	TROQUE	Hervé	Econome
<b>MA BAYONNE</b>	LAJUS	Amandine	Adjointe administrative- Econome
	LAFARIE	Marie-Helene	Adjointe administrative- Secrétaire de direction
	CASTIELLA	Julie	Adjointe administrative- Régisseuse
<b>CD BEDENAC</b>	GOSEZ	Isabelle	Adjointe administrative – suppléante de la régisseuse des comptes nominatifs
	BONNAUD	Nathalie	SA3G – Responsable des services financiers
	LEVEQUE	Sylviane	Adjoint Administratif Principal- Responsable du service économat
	ARZELIER	sylvie	Adjointe Administrative de l'économe
<b>CP GRADIGNAN</b>	DEZARNAUD	Sylvie	Attaché Administration de l'Etat
	FACCHINETTI	Sophie	S.A. - Econome
	BONNEFON	David	Adjoint Administratif - Econome adjoint
	TOURNEUR	Sylvie	Agent services économiques
	NAGAPIN	Christelle	
<b>MA GUERET</b>	BEDNARZ	Fabienne	Adjoint administratif suppléante
	MARAIS	Christelle	Adjoint administratif Économat – Ressources Humaines
<b>MA LIMOGES</b>	THEILLAUD	Véronique	Adj. Adm. Principal - Responsable des services économiques
	GAUTHIER	Cécile	Surveillante suppléante au Responsable Services Economiques
<b>CP MONT DE MARSAN</b>	LECERF	Anne	Secrétaire Administratif Responsable des services économiques
	DELCROIX	Amandine	Attachée d'Administration – Responsable Budget Finance et GD
	FONTAINE	Yann	Adjoint Administratif
	GONNOT	David	<sup>2</sup>
<b>MA NIORT</b>	MOUPOCK-DOM	Bertin	Chef d'établissement
	NJO	Timoty	Adjoint au chef d'établissement
	BERNARDET	Véronique	Adjoint Administratif – Economat Titulaire
	LEBOISSETIER	Sonia	Adjoint Administratif suppléante- contractuelle
	BRUNETEAU	Stéphanie	Adjointe administrative- contractuelle
<b>MA PAU</b>	PIERRE	Frédéric	Secrétaire administratif -responsable services économiques
	GERAULT	Audrey	Adjoint administratif - Rcn suppléante – Gestion des cantines – Economat
	FRETAY	Pascal	Technicien cuisine
<b>MA PERIGUEUX</b>	DELATTRE	Elodie	S.A. - Responsable des services administratifs
	PESCHE	Roxane	Adjointe administrative contractuelle
	TETEVIDE	Céline	Adjointe administrative
	BERTRANCOURT	Daniel	Adjoint technique restauration

ETABLISSEMENTS	Agents valideurs et habilités à constater le service fait dans Chorus Formulaire (Art. 6 de la décision du 10 septembre 2020)		
	NOM	Prénom	Grade
<b>CP VIVONNE</b>	VIEULES	Sylvain	Attaché d'Administration – Responsable budget, finances et GD
	TISSIER	Céline	S.A. - Responsable service économique et achats
	LABARUSSIA	Géraldine	Adjointe administrative- contractuelle
<b>MA ROCHEFORT</b>	BIZOT	Charlene	Adjointe administrative- Responsable des services économiques
	GUILLET	Béatrice	A.A.P 1ère classe Responsable RH
<b>MA SAINTES</b>	DOCOCHE	Didier	Commandant - Chef d'Etablissement
	PARDIES	Véronique	Adjoint administratif remplaçante aux services économiques
	BERMENT	Marie-Claude	Adjoint Administratif Principal – régie compte nominatif
	ROBERT	Lydia	Adjoint administratif contractuelle aux services économiques
<b>MA TULLE</b>	CRAVEDI	Mathieu	Econome
	LAVEVE	Gaëlle	Adjoint Administratif responsable régie et suppléante économat
	PEILLON	Christelle	Secrétaire administrative – responsable Services RH
<b>CD EYSSES</b>	NOCERA	Nathalie	S.A. - Responsable des services économiques
	DA-SILVA	Christelle	Adjoint administratif – gestionnaire
	COURSEAUX	Magalie	Adjoint Administratif – gestionnaire
<b>CD MAUZAC</b>	NORMAND	Evelyne	SA - Responsable Economat
	DUMETZ	Sylvie	Attaché Principal Administration Ministère Justice
	CHARROUX	Franck	Adjoint Administratif
	LAURENT	Cathy	Adjoint Administratif
<b>CD NEUVIC</b>	HOUSSAYE	Laurent	Attaché Principal Administration d'État
	LE GALL	Élisabeth	SA Responsable économat
	BERGER	Vincent	Adjoint Administratif – Adjoint au Responsable de l'Economat
<b>CD UZERCHE</b>	ROUDIER	Jocelyne	Attaché Administration
	MAUGER	Christophe	Adjoint Administratif -
	HUART	Caroline	SA - Responsable des services économiques
<b>MC ST MARTIN DE RE</b>	BEDNAREK	ALAIN	SA - Responsable des services économiques
	GOURDON	DANIELE	Adjoint Administratif Principal 1ère classe
	REGNAULT	EVELYNE	Adjoint Administratif Principal 2ème classe
<b>SPIP CHARENTE</b>	MILLE	Jean-Paul	SA 3G. Responsable administration/finances et des MGX
<b>SPIP CHARENTE/MARITIME</b>	PINEAUD	Frantz	DFSPIP
	VIDAL	Marianne	Adjoint au DFSPIP à partir de mi février
	MAHE	Sylvie	Adjointe administrative
	NANA	Carole	Secrétaire administrative. Responsable des services économiques et RH
<b>SPIP CORREZE</b>	BOBLIN-PEYRAT	Christelle	SA Gestionnaire des services économiques et RH
	MENARD	Marc-Antoine	Adjoint administratif Gestionnaire des services économiques et RH
<b>SPIP DORDOGNE</b>	MURAT	Carine	Attachée d'administration – Responsable des services administratifs et financiers
	SAUDIN	Marie Alice	Adjointe au responsable des services économiques
<b>SPIP GIRONDE</b>	AGBEMEBIA	Yves	Responsable des services administratifs et financiers
	MIGUEL	Aurelie	Gestionnaire des services économiques
<b>SPIP LANDES</b>	AVENIA	Nathalie	SA Chef d'unité - Responsable des services économiques/financiers et RH
	NOLIBOIS	Vincent	Adjoint DSPPIP
<b>SPIP LOT-ET-GARONNE</b>	ASSENAT	Béatrice	Gestionnaire des services économiques
	DALL'ANTONIA	Sonia	Adjoint Administratif
<b>SPIP PYR/ATLANTIQUES</b>	CHOPIN	Samantha	Secrétaire administrative- reponsable des services économiques
	LARRE	Viviane	Secrétaire Administrative polyvalente
<b>SPIP DEUX-SEVRES</b>	ARRAMON	Christine	SA 2G – Gestionnaire
	AUDEBAUD	Emilie	Adjoint Administratif
<b>SPIP VIENNE</b>	CHANSEAUME	Benjamin	Directeur
	POURNIN	Stéphane	SA Gestionnaire des services économiques
	SPANNO	Virginie	Adjoint Administratif – gestionnaire suppléante

ETABLISSEMENTS	Agents valideurs et habilités à constater le service fait dans Chorus Formulaire (Art. 6 de la décision du 10 septembre 2020)		
	NOM	Prénom	Grade
SPIP HAUTE-VIENNE	ROCHE	Patricia	SA
SPIP CREUSE	NOUVET	Guillaume	Adjoint Administratif – gestionnaire
	BIAS WIRBEL	Valérie	DFSPIP

## DISP BORDEAUX - ETABLISSEMENTS et SPIPS

ETABLISSEMENTS	Personnes habilitées à constater le Service Fait (Art. 5 de la décision du 10 septembre 2020)		
	NOM	Prénom	Grade
<b>DISP BORDEAUX</b>	AGUET	Pierre	Premier Surveillant - Chef du DSI
	AMEN	Jacques	Surveillant Chauffeur - BAG
	AUDRAN	Guenaëlle	S.A. - Responsable de l'UAMP
	AYACHE	Kamar	S.A. - Responsable de l'UGMG
	BARBE	Philippe	Technicien - Chargé d'opérations- DAI
	BELLON	Christine	Attaché d'Administration – Responsable suivi de Gestion Déléguée
	BENABDALLAH	Khalid	Directeur technique– Adjoint au Chef d'Unité des opérations - DAI
	BOITEL	Christine	Directrice Technique - Grim/Unité d'études - DAI
	BOUAOUDA	Khalid	Commandant - Chef de l'ERIS
	BOUDIAF	Sofia	DPIP - Adjointe au Chef de Département
	BURBAN	Stéphanie	AAMJ - Adjoint au Chef du DRHRS
	CAZENAVE	Arnaud	Capitaine - Adjoint au Chef de l'ERIS
	CHABRELY	Corinne	Adjointe du responsable PSE
	CHALARD	Eric	Directeur Technique - Chargé d'opérations- DAI
	CHARRIER	Nicolas	Commandant – Adjoint au chef du DSD
	CONCHON	Christophe	Adjoint administratif – Gestionnaire du pôle mobilité et affaires juridiques RH
	CONSTANTIN	Camille	Chargée d'opérations au DAI
	DAGAIN	Caroline	DSP – CIRP
	DALMOLIN	Aldo	Adjoint Administratif - DSI
	DAR ALIA	Faty	Adjointe administrative contractuelle - Gestionnaire USFO DAI
	DARRICAU	Corinne	Adjoint Administratif – UGMG
	DARRIUS	Michel	Chef de Service du Contrôle de Gestion
	DELBOS	Béatrice	Adjoint Administratif - Chef du BAG
	DESMARES	Marie	Capitaine - Responsable de formation
	DIOUF	Jeanne	Chargée d'opérations au DAI
	DURRENBERGER	Franck	responsable PSE
	GARRIGOS	Didier	Surveillant - Vaguemestre - BAG
	GARRY	Marion	S.A. - Chef de Service du Contrôle de Gestion
	LABORIE	Hervé	Brigadier - DSI
	LEFEBVRE	Stéphanie	Contractuelle -Gestionnaire financière et budgétaire -DAI
	LESCOP	Mathieu	Chef Unité Recrutement Formation Qualification
	LIGNON	Josiane	CIP - Responsable de formation
	LOU-POUEYOU	Pierre	Lieutenant – Chef de l'ARPEJ
	MALFIN	Gaëlle	Contractuel B - Chef d'Unité Fonctionnelle
	MARCILLAUD	Stéphane	Premier Surveillant - DSI
	MARGANI	Patricia	AAP 2ème classe – SEC ARPEJ
	MATIGNON	Valérie	Premier Surveillant - DSI
	MESNIER	Pascal	Capitaine - Chef de l'USR au DSD
	NAEL	Loïc	DFSPIP - Chef du DPIP
	NAYL	David	Premier Surveillant - Chef d'unité assistance-support
	PERNET	David	AAP - Chef d'Unité des opérations – DAI
	PILON	Régis	Brigadier - DSI
	PONTIER	Gabrielle	APMJ – Chef d'Unité G.D.
	PUYO	Patricia	Adjoint Administratif - UGMG
	RABOT	Sylvie	Adjoint Administratif 1ère classe – SEC DSD
	RASTOCLE	Véronique	Adjoint administratif – Gestionnaire du pôle mobilité et affaires juridiques RH
	SALABERT	Nicolas	Adjoint Technique - DSI
	SEYRAFIAN	Anne	Contractuel – Chargé de la Communication
	SILVESTRINI	Marlène	CAMJ – Chef du DBF
	TOURET	Stéphanie	Directrice - Chef du DSD
	VEAUX	Jean-Christophe	APMJ - Chef du DRHRS
	VIRET	Corinne	Adjoint Administratif UGMG
	YVANES	Léa	Adjointe administrative contractuelle - Gestionnaire USFO DAI
<b>MA AGEN</b>	GUEFFIER	Bruno	Adjoint Administratif
	PADJAN	Mirsada	Surveillante principale services économiques
	MANDINE	Cyndie	Adjoint Technique - Restauration collective
	VINCENT	Nicolas	Surveillant - Adjoint à M. SIMON (Vestiaire) et Mme MANDINE (Restauration)
	DALZOVO	Mathieu	Surveillant Brigadier Cantinier
	LAFFARGUE	Stéphane	Surveillant - Chauffeur cantinier
	MOUTINARD	Pascal	Adjoint Technique - Responsable Travaux
	HAUTERIVE	Joachim	Surveillant Brigadier – Chauffeur2 – Cantinier2 – Vaguemestre et CLI
<b>MA ANGOULEME</b>	TROQUE	Hervé	Adjoint Administratif - économat
	LEGERON – CLAIS	Nathalie	Secrétaire Administratif
	DUODOGNON	Joris	Adjoint Administratif – économat
	VOGT	Marc	Surveillant magasinier
	GIRY	Victorien	Surveillant cantinier
	HELIAN	Jean-Claude	Adjoint Technique cuisine à compter du 02/11/2017
	RICHARD	Nicolas	Technicien
	BENOIT	Laure	Adjoint technique maintenance
<b>MA BAYONNE</b>	LAJUS	Amandine	Adjoint Administratif- économe
	CASTIELLA	Julie	Adjoint Administratif- régisseur
	LAFARIE	Marie-Hélène	Adjoint Administratif- secrétaire de direction
	LESPER	Sylvain	Brigadier – OMAP
	LUCON	Eric	Brigadier – Référent cantine
	CLERCQ	Eric	Brigadier - buanderie - lingerie - vestiaire
	MAURER	Eric	Surveillant Principal – Buanderie-lingerie-vestiaire-travaux
	CRANCEE	Stéphane	Brigadier - Réception des cantines
	GAUSSEN	Thierry	Adjoint - Technique - Responsable des cuisines
	ETCHEVERRY	Yolaine	Capitaine - Chef de Détention
	LEMARCHAND	Philippe	Brigadier-chauffeur – Réception des cantines
	CARLUT	Patricia	Brigadier – CLI
<b>CDR BEDENAC</b>	LEVEQUE	Sylviane	Adjoint Administratif Principal- Responsable du service économat
	BONNAUD	Nathalie	SA3G – Responsable des services financiers

ETABLISSEMENTS	Personnes habilitées à constater le Service Fait (Art. 5 de la décision du 10 septembre 2020)		
	NOM	Prénom	Grade
	GOSEZ	Isabelle	Adjoint administrative – suppléante de la régisseuse des comptes nominatifs
	MANDIN	Léopold	Surveillante affectée aux cantines
	VANIER	Nathalie	Surveillant atelier/fouilles
	FER	Pascal	Surveillant Vaguemestre
	CARRIOU	Myriam	Surveillante - Mess du personnel
	JEANMOUGIN	Mickael	Adjoint technique cuisine
	TRIBOT	Sylvain	Adjoint technique travaux
	BELKACEM	Malik	Adjoint technique travaux
	ARZELIER	sylvie	Adjointe Administrative de l'économiste
<b>CP GRADIGNAN</b>	DEZARNAUD	Sylvie	Attaché Adm° de l'Etat – chef des services administratifs et financiers
	FACCHINETTI	Sophie	S.A. - Econome
	SOULES	Thierry	Technicien – Responsable service technique
	KERGOT	Damien	Surveillant - magasin cuisine, produits entretien, récep. et gestion des stocks
	DUFLO	Jérémy	Surveillant - buanderie & lingerie - effets uniforme - récep.gestion des stocks
	BERNADET	Franck	Surveillant - magasin cantines - récep.gestion des stocks
	DIVY	Catherine	Surveillant - magasin cantines - récep.gestion des stocks
	TOURNEUR	Sylvie	Adjoint services économiques
	MARTY	David	Surveillant - magasin, cantines
	BROUSTE	Christian	Surveillant polyvalent - magasin, cuisine, buanderie
	POTIER	Magalie	Première Surveillante - Formatrice
	SUZE	Richard	Premier surveillant – formateur
	VASSE	Benjamin	Surveillant- Cantinier
<b>MA GUERET</b>	BEDNARZ	Fabienne	Adjoint administratif - Comptes Nominatifs
	MARAIS	Christelle	Adjoint Administratif - Responsable service RH – Secrétariat -économe
<b>MA LIMOGES</b>	THEILAUD	Véronique	Adj. Adm. Principal - Responsable des services économiques
	BARRAL	Olivier	Surveillant - Cantinier
	VAILLANT	Fabrice	Surveillant - Remplaçant Cantinier -
	DUROUDIER	Vincent	Surveillant - Remplaçant Cantinier -
	GAUTHIER	Cécile	Surveillante suppléante au Responsable Services Economiques
<b>CP MONT DE MARSAN</b>	LECERF	Anne	Secrétaire Administratif Responsable des services économiques
	DELCROIX	Amandine	Attachée d'Administration – Responsable Budget Finance et GD
	FONTAINE	Yann	Adjoint Administratif
	MARROCQ	Cyril	Technicien ACMO
<b>MA NIORT</b>	BYLWEERT	Mikael	Technicien Cuisine
	BERNARDET	Véronique	Adjoint administratif PRINCIPAL Economat
	LEBOISSETIER	Sonia	Adjoint administratif ADJOINT Comptes Nominatifs et Economat
	HEBRAS	Emilie	Adjoint Administratif PRINCIPAL Comptes Nominatifs
<b>MA PAU</b>	HENAFF	Olivier	Commandant - Chef d'établissement
	GLADYSZ	Philippe	Commandant - adjoint au Chef d'établissement
	PIERRE	Frédéric	Secrétaire administratif -responsable services économiques
	GERAULT	Audrey	Adjoint administratif - Gestion des cantines – Economat
	FRETAY	Pascal	Technicien cuisine (CA)
	MASSY	Frédéric	Premier-Surveillant - Formateur
	TORRES	David	Vaguemestre (CA)
	MENGELLE	Jean-Christophe	Chauffeur (CA)
	TASTET	Jean	Technicien maintenance
	TRESCAZES	Christian	Brigadier cantine
	JUNCA	Odile	Lieutenant – Officier infra
	JALLOT	Anne-Laure	Surveillante – remplaçant cantine
	BERNIER	Fabrice	Surveillant – remplaçant cantine
<b>MA PERIGUEUX</b>	SERRE	Gilles	Commandant - Chef d'établissement
	TRICOT	Jérôme	Adjoint - Chef d'établissement
	DELATTRE	Elodie	S.A. - Responsable des services administratifs
	TETEVIDE	Céline	Adjoint Administratif
	MARTY	Loïc	Brigadier - cantinier
	BETRANCOURT	Daniel	Adjoint technique - Cuisine
	BURG	Claude	Adjoint technique maintenance – remplaçant cuisine
	REMY	Delphine	Lieutenant – Responsable détention
	BOST	Fabrice	Suveillant vestiaire
	DEMACON	Jean-Paul	Brigadier – Remplaçant cantine
<b>CP POITIERS-VIVONNE</b>	LAGIER	Karine	Directrice – Cheffe d'Etablissement
	CACHAU	Laurent	Directeur - Adjoint au chef d'établissement
	LAMY	Pauline	Directrice
	CARRER-MAZOYER	Aurianne	Directrice
	VIEULES	Sylvain	Attaché d'Administration – Responsable budget, finances et GD
	MULLER	Céline	Attachée d'Administration – Responsable des services RH
	TISSIER	Céline	S.A. - Responsable service économique et achats
	LABARUSSIA	Géraldine	Adjointe Administrative contractuelle– Assistante gestion économique
	GAY	Annabelle	Adjointe Administrative – Assistante gestion économique
	GUILLON	Philippe	Premier Surveillant - INFRA
	JARILLON	Daniel	Officier – INFRA
	MACHURA	Laurent	Adjoint Technique CLI
	DOSSMANN	Mathieu	Adjoint Technique CLI
	BATAILLE	Jean	Adjoint Technique ACMO
	DARRAS	Benoit	Technicien
	ROBINEAU	Cyril	Major – Formateur
	ARTUS	Christophe	Surveillant - Vestiaire
	LECERCLE	Laurent	Surveillant - Vestiaire
	MABIALA-BITHET	Jean-Philippe	Officier - QPA
	BENDOUMA	Mustapha	Surveillant - moniteur sport
	OUANDET	Polynice	Surveillant - moniteur sport

ETABLISSEMENTS	Personnes habilitées à constater le Service Fait (Art. 5 de la décision du 10 septembre 2020)		
	NOM	Prénom	Grade
<b>MA ROCHEFORT</b>	DEBAISSIEUX	Frédéric	Commandant - Chef d'établissement
	TOUSSAINT	Frédéric	Commandant - adjoint au Chef d'établissement
	BIZOT	Charlene	Adjointe administrative- Responsable des services économiques
	GUILLET	Beatrice	A.A.P 1ère classe Responsable RH
	SAUVANEIX	Magalie	A.A.2ème classe régisseuse
	WEPPE	Patrick	Surveillant -brigadier service général
	COSTA-MACHADO	Josélito	Surveillant – Brigadier- CLSI
	JULIEN	Emmanuel	Surveillant -brigadier agent polyvalent
	HOREL	Pascal	Adjoint technique cuisine
	DIEU	Pierre	Adjoint Technique travaux 1ere classe
<b>MA SAINTES</b>	DOCOCHE	Didier	Commandant - Chef d'Etablissement
	GIRAUD	Christelle	Adjointe au Chef d'Etablissement
	PARDIES	Véronique	Adjoint Administratif remplaçante aux services économiques
	BERMENT	Marie-Claude	Adjoint Administratif Principal – régie compte nominatif
	ROBERT	Lydia	Adjoint administratif contractuelle aux services économiques

ETABLISSEMENTS	Personnes habilitées à constater le Service Fait (Art. 5 de la décision du 10 septembre 2020)		
	NOM	Prénom	Grade
<b>MA TULLE</b>	JOUFFROY	Thierry	Chef d'établissement
	BRZOZOWSKI	Christine	Adjointe au chef d'établissement
	CHASSAGNAUD	Olivier	Brigadier - Travaux, CLI -
	FERNANDES	Lionel	Brigadier - Chauffeur, Vaguemestre -
	SOLEILHAVOUP	Laurent	Brigadier - Polyvalent -
	COMBAS	Jean-Pierre	Surveillant Brigadier
			Adjoint Administratif – Service Economat
	LAVEVE	Gaëlle	Adjoint Administratif responsable régie et suppléante économat
	PEILLON	Christelle	Responsable du greffe
	CHATELAIN	Jonathan	Adjoint Technique travaux
	BEL	Laurent	Surveillant Brigadier – contrôle PEP
	PEILLON	Christelle	SA - Responsable services administratifs et RH /secrétariat
<b>CD EYSSES</b>	NOCERA	Nathalie	S.A. - Responsable des services économiques
	DASILVA	Christelle	Adjoint administratif – gestionnaire
	COURSEAUX	Magalie	Adjoint Administratif – gestionnaire
	DAL CORSO	Eric	Surveillant - magasin
	AMBROISE	Philippe	Technicien cuisine
	PANISSARD	Patrick	Surveillant - magasin - cantine
	FORT	Frédéric	Surveillant - fouille - lingerie
	CHECCHIN	Thierry	Surveillant Chauffeur
	ROUSSEL	Frédéric	Technicien Hygiène et Sécurité
	CLAIN	Jean-Louis	Adjoint technique
	LEPINAY	Yanis	Adjoint technique
	AUGUSTE	Florian	Adjoint technique
	CARAVACA	Antoine	Adjoint technique
	CHARTON	Christophe	Adjoint technique
	PELLIZZARI	Marc	1 <sup>er</sup> Surveillant gradé sécurité
	DESAPHY	Sylvie	Adjoint Administrative
	RIEU	Christian	Directeur Technique
	SOULEILLE	Jean Philippe	Surveillant- Fouille – Lingerie
<b>CD MAUZAC</b>	NORMAND	Evelyne	SA - Responsable Economat
	DUMETZ	Sylvie	Attaché Principal Administration Ministère Justice
	CHARROUX	Franck	Adjoint Administratif - Economat
	CHADAILLAC	Isabelle	Adjoint Administratif - Economat
	LAURENT	Cathy	Adjoint Administratif
	PERRIN	Jean-Marie	Adjoint Technique
	DEFARGE	Christophe	Brigadier - Lingerie
	BORIE	Francis	Responsable local de l'enseignement
	VIDAL	Philippe	Surveillant – armurerie
	SAINT GEORGES	Martine	Première surveillante - Formatrice
	COOVEMACKER	Vincent	Surveillant Brigadier affecté aux UVF
	PEYRAT	Denis	Surveillant Brigadier affecté aux UVF
	CUPELLI	Elisée	Surveillant Brigadier - CLI
	MAZEAU	Ludovic	Technicien – Responsable du Service Technique
	TOURENNE	Fabrice	Surveillant – Service des sports
	AYITE	David	Surveillant - Service des Sports
	MARTY	François	surveillante principale cantine
	BOUCHIAT	Pierre	Technicien – responsable cuisine
	ROBE	Franck	Technicien – responsable cuisine
	CARRIER	Laurent	capitaine chef de détention
	COUDERC	Richard	surveillant brigadier remplaçant lingerie
	TOULLIOU	Laurent	Surveillant brigadier chauffeur
	MOREAU	Frédéric	Adjoint Technique
	LEURS	Aurélien	Adjoint Technique
	BAS	Jean Noël	Surveillant Brigadier- magasin/cantines
	MORTELETTE	Jean Marc	Surveillant Brigadier- magasin/cantines
	HAREL	Sandrine	Surveillante Brigadier- magasin/cantines
	TAUPE	Pascal	Surveillante Brigadier- Fouille / Buanderie
	OHSE	Jean	Surveillant Brigadier- UVF
	HERITIER	Franck	Surveillant Brigadier- chauffeur
	PODVIN	Dominique	Technicien RLT/ RLFP
<b>CD NEUVIC</b>	HOUSSAYE	Laurent	Attaché Principal Administration d'État
	DUPUIS	Marc	Technicien
	LE GALL	Élisabeth	SA Responsable économat
	BERGER	Vincent	Adj. Adm. Adjoint au responsable des services économiques
<b>CD UZERCHE</b>	ROUDIER	Jocelyne	Attaché d'Administration du Ministère de la Justice
	MAUGER	Christophe	Adjoint Administratif - Pôle Eco GD Tech
	MORELON	Alain	Technicien contractuel
	CAILLAUD	Bruno	Surveillant – SAS Livraisons
	BRANQUIHO	Paulo	Surveillant – vaguemestre
	FONS	Guillaume	Surveillant – CLSI
	GREGY	Emmanuel	Major formateur
	HUART	Caroline	SA Responsable économat
<b>MC ST MARTIN DE RE</b>	BEDNAREK	ALAIN	SA - Responsable des services économiques
	MABIRE	YANNICK	Technicien
	GOURDON	DANIELE	Adjoint Administratif
	REGNAULT	EVELYNE	Adjoint Administratif
	BORGNE	ISABELLE	Surveillante - Magasin
	DOLLET	Camille	Surveillant - Magasin
	BENFREDJ	SOPHIE	Surveillante - Cantines - achats extérieurs
	RUSSEIL	Bruno	Surveillant Chauffeur
	DECALUWÉ	DOMINIQUE	Surveillant Chauffeur

ETABLISSEMENTS	Personnes habilitées à constater le Service Fait (Art. 5 de la décision du 10 septembre 2020)		
	NOM	Prénom	Grade
	SAGE	Yannick	Surveillant Chauffeur
	GABORIT	JEAN-LUC	Adjoint Technique
	GUEMACHE	RABAH	Adjoint Technique
	PRALAS	FREDERIC	Adjoint Technique
	MARTIN	VANESSA	Surveillante - Linger
	BERROD	Christophe	Officier Sécurité
	SEILLE	Karl	1 <sup>er</sup> Surveillant - Service formation
	OLLIER	Stéphanie	Surveillant - Service des Sports
	CAUGNON	VINCENT	Surveillant - ACMO
	AOUICHE	HUBERT	Surveillant - Service Informatique
	MARCHAND	Cédric	Surveillant - Service des Sports
	EL MARBOUH	AHMED	Capitaine - Responsable Formation
	JACQUES	Murielle	Enseignante RLE
	ROUSSARIE	Laurent	Surveillant - Service Informatique
	DOBARD	Ludovic	Adjoint technique
	BARRET	Philippe	Surveillant - espace vert
	DIQUELOU	Bertrand	Adjoint technique
	SPITERI	Axel	Technicien Informatique
	LAPRIE	Frédéric	1er Surveillant - Service Infra-Sécurité
<b>SPIP CHARENTE</b>	SIMON	Fabrice	DFSPIP
	DAUCHEZ	Isabelle	DPIP - Directrice adjointe du SPIP
	SPILEMONT	Jeanne	DPIP
	MILLE	Jean-Paul	SACEX / SA3G. Responsable administration/finances et des MGX
<b>SPIP CHARENTE/MARITIME</b>	VIDAL	Mariane	DPIP - Directrice adjointe
	NANA	Carole	SA - secrétariat de direction siège de la Rochelle
	MAHE	Sylvie	AAP - responsable RH Antenne La Rochelle
	BENOIST	Aline	AA - Secrétaire La Rochelle
	BERTHONNIERE	Isabelle	AA - Secrétaire Antenne de Rochefort
	GANI	Françoise	AAP - Secrétaire - Antenne ST Martin-de-Ré
	VIGNERON	Sylvie	AA - Secrétaire Antenne Saintes - Bédénac
	JUILLET	Christine	Adjoint Administratif - Secrétaire Antenne de Saintes
	HENON	Natacha	Assistante socio culturelle - Rochefort / St Martin de ré
	PALMER	Caroline	Assistante socio culturelle - Saintes / Bédénac
	LEMEE LEBEAU	Marc	DPIP - Chef d'Antenne de LA ROCHELLE
	LAMOISE	Laure	DPIP - SAINT-MARTIN-DE-RE
	COUURIER	Martine	AA - Secrétaire Antenne de Bédénac
	MAILLARD	Agnès	DPIP - cheffe d'antenne de Rochefort
	DENORME	Nathalie	DPIP- Cheffe d'Antenne de Saintes / Bédénac
	PINEAUD	Franz	DFSPIP
<b>SPIP CORREZE</b>	BONNEAU	Laure	DPIP - Adjoint au DFSPIP à compter du 01,06,2017
	BOBLIN-PEYRAT	Christelle	SA Gestionnaire des services économiques et RH
	MENARD	Marc-Antoine	Adjoint administratif Gestionnaire des services économiques et RH
<b>SPIP DORDOGNE</b>	LAURENT	Dominique	DFSPIP
	REBEYROL	Myriam	Adjointe au DFSPIP
	MURAT	Carine	Attachée d'administration -Responsable des services administratifs et financiers
	DESPONTIN	Sandrine	Adjointe au responsable des services économiques
	SAUDIN	Marie Alice	Adjointe au responsable des services économiques
	WASNER	Véronique	responsable RH
	CHIZALLET	Sandrine	secrétaire antenne Périgueux
	CHEYREAU	Valérie	secrétaire antenne Bergerac
<b>SPIP GIRONDE</b>	LECOMTE	Lionel	DFSPIP
	BIANCHI	Marc	DSPIP Adjoint
	AGBEMEBIA	Yves	Attaché d'Administration
	GERMES	Jean-Pierre	SA - Gestionnaire RH et Secrétariat SPIP
	MIGUEL	Aurelie	SA - Gestionnaire
	DZIADKIEWIEZ	Samuel	Secrétaire de direction
	MAILLARD	Tatiana	Apprentie
	BENETREAU	Christine	Adjoint Administratif - Secrétaire d'Antenne
	DUCHATEAU	Pascalynne	Adjoint Administratif - Secrétaire d'Antenne
	PARIGOT	Dominique	Adjoint Administratif - Secrétaire d'Antenne
	FERRIER	ISABELLE	DPIP - chef Antenne Bordeaux
	AUZIMOUR	Léonore	DPIP
	PORTOLA	Cecile	DPIP
	BOURGOIN	Arnaud	DPIP - Chef d'Antenne de Libourne
	DUMAIN	Sylvie	Adjoint Administratif - Secrétaire d'Antenne de Libourne
	HARDY	Chloé	DPIP - Chef d'Antenne de Gradignan
	GUINAUDEAU	Clara	Responsable culturelle Antenne Gradignan
	POULAIN	Danielle	Adjoint Administratif - Secrétaire Antenne Gradignan
	GAILLARD	Chloé	Apprentie
	SORIANO	Jean-Daniel	Adjoint Administratif - Secrétaire Antenne Gradignan
<b>SPIP LANDES</b>	LELOUP	Franck	DFSPIP à compter du 6 octobre 2020
	AVENIA	Nathalie	SACS Chef d'unité - Responsable des services économiques/financiers et RH
	NOLIBOIS	Vincent	Adjoint DSPIP
<b>SPIP LOT-ET-GARONNE</b>	ASSENAT	Béatrice	SACE Gestionnaire
	DALL'ANTONIA	Sonia	Adjoint Administratif
	PLANTEFOLE	France	Adjoint Administratif contractuelle
	PONS	Fabien	Adjoint administratif
	AUDOUARD	Philippe	DF - SPIP
	HALBINIAK	Isabelle	Adjointe au DF SPIP
	DELMAS	Jacques	Surveillant - agent PSE
	VINCENT	Christian	Surveillant - agent PSE
	CHOLLAT TRAQUET	Marie Estelle	Adjoint administratif



ETABLISSEMENTS	Personnes habilitées à constater le Service Fait (Art. 5 de la décision du 10 septembre 2020)		
	NOM	Prénom	Grade
<b>SPIP PYR/ATLANTIQUES</b>	BECHADE	Christophe	Directeur Fonctionnel du SPIP
	CASTAING	Severine	Directrice Adjointe
	SOUDRE	Laura	DPIP – Chef d'Antenne de BAYONNE
	CHOPIN	Samantha	Secrétaire administrative-Reponsable services économiques
	LARRE	Viviane	SA 1G – Services administratifs
<b>SPIP DEUX-SEVRES</b>	ARRAMON	Christine	SA 2G – Gestionnaire
	AMBROISE	Freddy	Directeur Adjoint
	AUDEBAUD	Emilie	Adjoint Administratif
	MAURANE	Virginie	DFSPIP
	ULRICI	Rodolphe	A.A. Secrétaire Antenne
	MARCHAIS	Chantal	Adjoint Administratif 1ère classe- Accueil

ETABLISSEMENTS	Personnes habilitées à constater le Service Fait (Art. 5 de la décision du 10 septembre 2020)		
	NOM	Prénom	Grade
<b>SPIP VIENNE</b>	CHANSEAUME	Benjamin	Directeur
	POURNIN	Stéphane	SA Gestionnaire
	SPANO	Virginie	Adjoint Administratif – gestionnaire suppléante
	GILARDOT	Magali	DPIP – Chef antenne de Vivonne
	GODARD	Patricia	DPIP – Chef antenne de Poitiers
<b>SPIP CREUSE</b>	BIAS WIRBEL	Valérie	DFSPIP
	BERTIN	Aurore	DPIP
	STEFFEN	Sylvie	Adjoint Administratif
<b>SPIP HAUTE-VIENNE</b>	BIAS WIRBEL	Valérie	DFSPIP
	ROCHE	Patricia	SA
	NOUVET	Guillaume	Adjoint Administratif
	TAESCH	Hélène	Directrice adjointe
	FAURE	Frédéric	Adjoint Administratif
	LAINE	Stéphane	Adjoint Administratif
	VIREMOUNEIX	Patricia	Adjoint Administratif

DISP

R75-2020-09-10-002

Décision portant subdélégation de signature pour  
l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses des  
Services Pénitentiaires de Bordeaux

Direction Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de Bordeaux

### **Décision**

#### **portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses des Services Pénitentiaires de Bordeaux**

Le Directeur Interrégional, par intérim

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi de finances n° 2006-1666 pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant règlement de la comptabilité du Ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2020 de Monsieur Stéphane BREDIN, Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature à Monsieur Alain POMPIGNE, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Bordeaux, pour l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'État;

Vu l'arrêté du 27 août 2020 portant nomination de M. Christophe DEBARBIEUX, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Bordeaux, par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2020 de Mme Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Nouvelle Aquitaine, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Christophe DEBARBIEUX, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Bordeaux par intérim;

Décide :

**Article 1 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, en mon nom, au titre de Directeur Interrégional par intérim, et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses et recettes de **personnel imputées au Titre II du programme 107 :**

- PASCAL Julien, Secrétaire Général
- VEAUX Jean-Christophe, responsable du Département des Ressources Humaines et des Relations Sociales (DRHRS)
- BURBAN Stéphanie, Adjointe au Responsable du Département des Ressources Humaines et des Relations Sociales (DRHRS)
- LE BIHAN Christophe, Attaché d'administration de l'État, Chef de l'unité carrière et paye des agents du Département des Ressources Humaines et des Relations Sociales

**Article 2 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, en mon nom, au titre de Directeur Interrégional par intérim et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des dépenses et des recettes de l'État imputées aux **Titre III, V et VI du programme 107:**

- PASCAL Julien, Secrétaire Général
- SILVESTRINI Marlène, Responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- PONTIER Gabrielle, Adjointe à la responsable du DBF
- BELLON Christine Chef d'unité de suivi de la gestion déléguée au DBF
- PERNET David, Responsable du Département des Affaires Immobilières (DAI)
- BENABDALLAH Khalid, Adjoint au responsable du Département des Affaires Immobilières (DAI)
- Agents de la DISP de Bordeaux habilités à passer commande (annexe 1)

**Article 3 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, en mon nom, au titre de Directeur Interrégional par intérim et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le **compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire » :**

- PASCAL Julien, Secrétaire Général
- SILVESTRINI Marlène, Responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- PONTIER Gabrielle, Adjointe à la responsable du DBF
- BELLON Christine Chef d'unité de suivi de la gestion déléguée au DBF
- Agents de la DISP de Bordeaux habilités à passer commande dans le cadre des dépenses dérogatoires (annexe 1)

**Article 4 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer les marchés de l'Etat d'un montant inférieur ou égal à 500 000 euros HT pour le titre III du budget et d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros HT pour le titre V ainsi que tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

- PASCAL Julien, Secrétaire Général
- PERNET David, Responsable du Département des Affaires Immobilières (DAI)
- BENABDALLAH Khalid, Adjoint au responsable du Département des Affaires Immobilières (DAI)
- SILVESTRINI Marlène, responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- PONTIER Gabrielle, Adjointe à la responsable du DBF
- BELLON Christine Chef d'unité de suivi de la gestion déléguée au DBF

**Article 5 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, en mon nom, au titre de Directeur Interrégional par intérim et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, les attestations de service fait relatives aux commandes imputées sur le programme 107 et sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire » :

- PASCAL Julien, Secrétaire Général
- PERNET David, Responsable du Département des Affaires Immobilières (DAI)
- BENABDALLAH Khalid, Adjoint au responsable du Département des Affaires Immobilières (DAI)
- SILVESTRINI Marlène, responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- PONTIER Gabrielle, Adjointe à la responsable du DBF
- BELLON Christine Chef d'unité de suivi de la gestion déléguée au DBF
- Agents de la DISP de Bordeaux habilités à constater le service fait (annexe 4)

**Article 6 :** Dans le cadre du fonctionnement du BOP de la Direction interrégionale, délégation est donnée, pour valider les demandes d'achat et la constatation du service fait aux agents habilités (annexe 3)

**Article 7 :** Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du Directeur interrégional par intérim, les ordres de mission et les états de frais des agents aux agents habilités (annexe 1)

**Article 8 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque Préfecture située dans la région administrative de la Nouvelle Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 10 septembre 2020

**Christophe DEBARBIEUX**

**Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Bordeaux, par intérim.**



DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-08-24-003

Arrêté portant révision d'aménagement forestier  
concernant la forêt communale de LUBBON (Landes)





## PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Service Régional de la Forêt et du Bois

### Arrêté portant REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

Département : LANDES  
Forêt communale de **LUBBON**  
Contenance cadastrale : 572,7523 ha  
Surface de gestion : 572,75 ha  
**Révision d'aménagement forestier  
2020-2034**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,  
Préfète de la Gironde

- VU les articles L212-1, L212-2, L212-4, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;
- VU l'article R212-4 du Code Forestier ;
- VU le schéma régional d'aménagement du plateau landais de la région Aquitaine, arrêté en date du 05/07/2006 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 30/12/2009 réglant l'aménagement de la forêt communale de LUBBON pour la période 2010 - 2019 ;
- VU la délibération du conseil municipal en date du 12/12/2019, déposée à la préfecture de Mont de Marsan le 23/01/2020, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;
- VU l'avis du directeur départemental des territoires et de la mer des LANDES ;
- VU l'arrêté préfectoral n° R75-2019-04-15-023 du 15 avril 2019 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle - Aquitaine ;
- VU la décision n° R75-2019-06-28-002 du 28 JUIN 2019 du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;
- SUR proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

La forêt communale de LUBBON (LANDES), d'une contenance de 572,75 ha, fait l'objet d'une gestion durable multifonctionnelle satisfaisant prioritairement la fonction de production ligneuse tout en assurant les fonctions de protection physique, écologique et sociale.

## Article 2

Cette forêt comprend une partie boisée de 547,70 ha, actuellement composée de Pin maritime (95%), Feuillus divers (5%).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en Futaie régulière sur 522,04 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le pin maritime (521,24 ha) et le Robinier (0,80 ha). Les autres essences feuillues seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

## Article 3

Pendant une durée de 15 ans (2020 – 2034) :

- La forêt sera divisée en quatre groupes de gestion :
  - Un groupe de régénération, d'une contenance totale de 156,64 ha,
  - Un groupe d'amélioration, d'une contenance totale de 388,36 ha ;
  - Un groupe îlot de senescence d'une contenance de 4,59 ha
  - Un groupe hors sylviculture constitué de terrains non boisés d'une contenance totale de 23,16 ha.
  
- Les investissements prévus sont notamment :
  - Le reboisement de 113,86 ha ;
  - L'entretien général des dessertes, chemins, périmètre et fossés de la forêt communale.
  
- L'Office national des forêts informera régulièrement la COMMUNE DE LUBBON de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement en optimisant et suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.
  
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

## Article 4

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle Aquitaine.

Limoges, le 24. 08. 2020

Pour la préfète et par délégation,  
Pour le directeur régional de  
l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,

L'adjoint de la cheffe du SeRFOB

  
Nicolas LECOEUR

# DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-16-001

Décision de subdélégation de signature en matière  
d'administration générale



Bordeaux, le 16 septembre 2020

## **DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION**

### **de signature en matière d'administration générale**

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment ses articles 38 et 39 ;

**VU** le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

**VU** l'arrêté ministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°R75-2019-12-16-003 du 16 décembre 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°R75-2020-01-03-004 du 03 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;

### **DÉCIDE**

#### **Article 1 – Subdélégations de signature générale**

Subdélégation de signature est donnée à :

a) Monsieur Marc Daniel, directeur régional adjoint des affaires culturelles, à l'effet de signer les actes énumérés dans l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°R75-2019-12-16-003 du 16 décembre 2019 susvisé, sous les réserves énoncées aux articles 2 et 3 du même arrêté.

b) Madame Emmanuelle Schweig, Secrétaire générale, à l'effet de signer pour ce qui concerne le secrétariat général les actes énumérés dans l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°R75-2019-12-16-003 du 16 décembre 2019 susvisé, sous les réserves énoncées aux articles 2 et 3 du même arrêté,

- c) - Madame Christine Diacon, Directrice adjointe déléguée aux patrimoines et à l'architecture,  
- Madame Christine Diffembach, Directrice adjointe déléguée à la démocratisation culturelle et à l'action territoriale,  
- Monsieur Eric Lebas, Directeur adjoint délégué à la création et aux industries culturelles,

à l'effet de signer pour ce qui concerne leur pôle respectif les actes énumérés dans l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°R75-2019-12-16-003 du 16 décembre 2019 susvisé, en dehors des actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents de la DRAC, sous les réserves énoncées aux articles 2 et 3 du même arrêté,

c) Subdélégation de signature particulière est donnée à :

- Madame Florence Thibaudeau, secrétaire générale adjointe, administratrice du site de Poitiers, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le secrétariat général, y compris les actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents de la DRAC, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne ;
- Madame Lydie Naveau, secrétaire générale adjointe, administratrice du site de Limoges, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le secrétariat général, y compris les actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents de la DRAC, pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne.
- Madame Adeline Rabaté conservatrice régionale des monuments historiques, à effet de signer les procès-verbaux des commissions régionales, ainsi que l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Muriel Mauriac, conservatrice régionale des monuments historiques adjointe, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service des monuments historiques pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques ;
- Monsieur Nicolas Vedelago, conservateur régional des monuments historiques adjoint, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service des monuments historiques pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ;
- Monsieur Christophe Bourel le Guilloux, conservateur régional des monuments historiques adjoint, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service des monuments historiques pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne ;
- Madame Nathalie Fourment, conservatrice régionale de l'archéologie à effet de signer les procès-verbaux des commissions régionales, ainsi que l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Monsieur Gérald Migeon, conservateur régional de l'archéologie adjoint à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service de l'archéologie pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantique ;
- Madame Hélène Mousset, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service de l'archéologie pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ;

- Madame Gwenaëlle Marchet-Legendre, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service de l'archéologie pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne ;
- Madame Emmanuelle Maillet, conseillère à l'architecture, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant la gestion et les recours en espaces protégés et de la promotion de l'architecture.
- Monsieur Xavier Arnold, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Monsieur Vincent Cassagnaud, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Maïté Kuchly, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Landes, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Monsieur Philippe Gonzales, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot-et-Garonne, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Monsieur Xavier Clarke de Dromantin, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Élisabeth Perot, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Monsieur Nicolas Chevalier, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Creuse à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Laëtitia Morellet, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Monsieur Fabien Chazelas, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Monsieur Lionel Mottin, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Élodie Debierre, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Madame Corinne Guyot, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service.

## **Article 2 : Attributions spécifiques**

a) Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles subdélègue sa signature à :

Madame Emmanuelle Schweig, secrétaire générale, à effet de signer les actes et courriers relatifs aux commissions régionales consultatives compétentes pour l'attribution et le retrait des licences

d'entrepreneurs de spectacles (notamment convocations, procès-verbaux, notifications de décision et arrêtés).

**b) Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre VI titre II du code du Patrimoine à :**

- Madame Adeline Rabaté, conservatrice régionale des monuments historiques ;
- Madame Muriel Mauriac, conservatrice régionale des monuments historiques adjointe, pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques ;
- Monsieur Nicolas Védélago, conservateur régional des monuments historiques adjoint, pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ;
- Monsieur Christophe Bourel le Guilloux, conservateur régional des monuments historiques adjoint, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne.

**c) Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre V du code du Patrimoine, à :**

- Madame Nathalie Fourment, conservatrice régionale de l'archéologie
- Monsieur Gérald Migeon, conservateur régional de l'archéologie adjoint pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques
- Madame Hélène Mousset, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ;
- Madame Gwenaëlle Marchet-Legendre, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne.

**d) Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre VI titre III du code du Patrimoine, à :**

- Monsieur Xavier Arnold, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne,
- Madame Pia Hanninen, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne,
- Monsieur Vincent Cassagnaud, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde,
- Monsieur Hubert Mercier, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde,
- Monsieur Gerhard Scheller, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde,
- Madame Maité Kuchly, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Landes,
- Monsieur Philippe Gonzales, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot-et-Garonne,

- Monsieur Xavier Clarke de Dromantin, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame Charlotte Pocarull, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame Élisabeth Perot, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze,
- Monsieur Nicolas Chevalier, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Creuse ;
- Madame Laëtitia Morellet, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne,
- Monsieur Fabien Chazelas, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente,
- Madame Laura Prospéri, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente ;
- Monsieur Lionel Mottin, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime,
- Madame Amandine Decarli, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime,
- Monsieur Jean Richer, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime
- Madame Élodie Debierre, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres,
- Madame Corinne Guyot, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne,
- Madame Isabelle Van Mastrigt, adjointe à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne.

e) Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre IV du code du Patrimoine, à :

- Monsieur Roland Pintat, conseiller musée, pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques ;
- Monsieur Nicolas Bel, conseiller musée, pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ;
- Madame Caroline Papin, conseillère musée, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne.

f) Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre II du code du Patrimoine, à :

- Madame Sandrine Pantaleao, conseillère archives ;
- Madame Laure Joubert, conseillère archives.



### **Article 3 : Subdélégations de signature en matière de certification de service fait**

Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles, subdélègue sa signature à effet de constater le service fait à :

- Madame Adeline Rabaté, conservatrice régionale des monuments historiques pour le secteur des monuments historiques ;
- Madame Muriel Mauriac-Le Héron, conservatrice régionale des monuments historiques adjointe pour le secteur des monuments historiques pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques ;
- Monsieur Nicolas Védélago, conservateur régional des monuments historiques adjoint pour le secteur des monuments historiques, pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ;
- Monsieur Christophe Bourel le Guilloux, conservateur régional des monuments historiques adjoint, pour le secteur des monuments historiques, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne ;
- Madame Nathalie Fourment, conservatrice régionale de l'archéologie pour le secteur de l'archéologie ;
- Monsieur Gérald Migeon, conservateur régional de l'archéologie adjoint pour le secteur de l'archéologie pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques ;
- Madame Hélène Mousset, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe pour le secteur de l'archéologie pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ;
- Madame Gwenaëlle Marchet-Legendre, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe pour le secteur de l'archéologie, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne ;
  
- Madame Emmanuelle Maillet, conseillère à l'architecture, pour le secteur de l'architecture
  
- Monsieur Xavier Arnold, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne,
- Madame Pia Hanninen, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne,
- Monsieur Vincent Cassagnaud, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde,
- Monsieur Hubert Mercier, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde,
- Monsieur Gerhard Scheller, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde,
- Madame Maïté Kuchly, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Landes,
- Monsieur Philippe Gonzales, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot-et-Garonne,
- Monsieur Xavier Clarke de Dromantin, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame Charlotte Pocarull, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame Elisabeth Perot, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze,

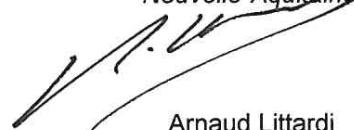
- Monsieur Nicolas Chevalier, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Creuse,
  - Madame Laëtitia Morellet, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne,
  - Monsieur Fabien Chazelas, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente,
  - Madame Laura Prospéri, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente,
  - Monsieur Lionel Mottin, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime,
  - Madame Amandine Decarli adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime,
  - Monsieur Jean Richer, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime,
  - Madame Élodie Debierre, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres,
  - Madame Corinne Guyot, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne
  - et Madame Isabelle Van Mastrigt, adjointe à la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne, sur l'aire de leurs départements respectifs.
- 
- Monsieur Roland Pintat, conseiller musée, pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques ;
  - Monsieur Nicolas Bel, conseiller musée, pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ;
  - Madame Caroline Papin, conseillère musée, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne ;
  - Madame Sandrine Pantaleao, conseillère archives ;
  - Madame Laure Joubert, conseillère archives.

**Article 4 :** demeurent réservées à la signature du Directeur régional des affaires culturelles les correspondances adressées aux ministres et anciens ministres, aux grands élus, aux parlementaires, aux présidents de conseils régionaux et départementaux.

**Article 5 :** la présente décision abroge et remplace la décision du 01 septembre 2020. Le Directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 16 septembre 2020

*Le directeur régional des affaires culturelles de  
Nouvelle-Aquitaine*



Arnaud Littardi

